



DÉCHETS ENCOMBRANTS COLLECTES A BEGNINS



AVIS A LA POPULATION

Cette année, ce ne sont pas moins de 3 rapports de **non-conformité** des déchets encombrants déposés pour élimination dans notre village qui nous ont valu « un carton jaune ».

En effet, lors du dernier ramassage, nos partenaires ont rendu attentive notre commune quant au non-respect des dispositions régissant l'élimination des déchets encombrants au porte-à-porte à Begnins.

Déchets encombrants, qu'est-ce ?

« Les déchets encombrants sont des déchets urbains incinérables trop volumineux pour un sac à poubelle de 110 l ou dont les dimensions sont supérieures à 60 cm et qui nécessitent un broyage avant leur incinération, tels que matelas, moquette, petit mobilier, etc ».

Or, de très nombreux déchets valorisables, en particulier **des déchets électriques/électroniques prohibés** sont déposés lors des ramassages. En outre, la présence de batteries dans certains de ces appareils les rends **particulièrement dangereux et expose les centres de tri et les transporteurs à des risques d'incendie**.



Ceux-ci sont d'autant plus importants lorsque les déchets sont collectés au porte-à-porte et compactés dans le camion poubelle au moment de la collecte, comme à Begnins.

Face à ce malheureux manque de discipline de quelques habitants, notre transporteur a laissé entendre que **ce service « de proximité »** dont vous bénéficiez **pourrait-être supprimé**, ce pour des raisons évidentes de sécurité.

Au vu de ce qui précède, il nous semble primordial de vous rappeler les règles en la matière, et vous invitons à vous conformer au tableau ci-dessous :

Tableau des déchets encombrants (Canton de Vaud)

Catégorie	<input checked="" type="checkbox"/> Accepté	<input type="checkbox"/> Refusé
Meubles & objets volumineux	Armoires, tables, chaises, lits, matelas, canapés	Bois traité en grande quantité
Articles ménagers volumineux	Tapis, grandes valises, cadres, étagères	Petits objets qui tiennent dans les sacs poubelles
Plastiques volumineux incinérables	Jouets encombrants, caisses plastiques, accessoires de jardin	PVC, bâches agricoles, piscines gonflables
Objets métalliques légers	Petits meubles métalliques incinérables	Ferraille, vélos, appareils de fitness
Bois brut	Petits meubles en bois naturel (non traité)	Bois peint, vernis, traité

Il en va dorénavant de votre collaboration pour que nous puissions maintenir ce service « privilégié » à Begnins !

Quand et où déposer les déchets encombrants ?

Les déchets encombrants peuvent être déposés le soir précédent, en veillant à ne pas encombrer la voie publique. **Les bornes hydrantes doivent demeurer accessibles.**

Des questions ?

Le Service de la voirie de Begnins vous répond volontiers → Tél. 079/213.40.10.

Enfin, nous profitons de cet envoi pour vous informer que les dates des ramassages des déchets encombrants, entre autres, peuvent être consultées :

- ✓ Sur notre site internet (www.begnins.ch)
- ✓ Au pilier public
- ✓ Dans le Begnews (rubrique « agenda »)

Nous comptons sur votre diligence et vous remercions par avance de votre engagement pour le maintien d'une collecte au porte-à-porte.